



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athle06.org
www.athle06.fr



COMITÉ DIRECTEUR

Procès-verbal de la réunion du 17 février 2021

En visioconférence

Les convocations ont été envoyées par mail à tous les membres élus du Comité Directeur.

Présents (10) : Martial AUDOT, Franck CHEVRIER, Ivan COSTE-MANIÈRE, Pierre FELT, André FERRETTI, Sophie LANES, Michel MASSÉGLIA, Martine RALLO, Serge RALLO et Catherine STRUGEON-KUOPALLA.

Pouvoirs (6) : Jacky CHARPENTIER, Laurence DELAIRE-COSTE, Sylvie DOULUT-MISLIN, Valérie GOURAISSA, Sébastien FRANCK et Yves SERRA

Absentes (2) : Margot CHEVRIER et Corinne ROUSSEAUX,

Assistent (3) : Adriana BURGAIN (apprentie chargée de développement et de projets), Mario PINTUS (Président du Conseil de l'Éthique) et Maxence VAUDELIN (agent de développement).

Ouverture de la réunion à 17h30.

1. Introduction du Président (Ivan COSTE-MANIÈRE)

Cette réunion servira de point dans l'optique des élections de renouvellement des dirigeants du CDOS 06 et du CROS Sud du mois de Mars 2021, ainsi que de préparation à notre Assemblée Générale ordinaire 2020.

Après discussions avec nos amis Présidents sortant de ces 2 structures, et qui ont accepté malgré la lourdeur de leurs charges respectives de repartir pour un nouveau mandat, l'athlétisme sera à nouveau représentée pour cette mandature olympique de taille. Valérie GOURAISSA représentera notre Comité pour le CDOS 06 et Ivan COSTE-MANIÈRE rempilera pour la Ligue, et pour le CROS Sud.

La fonction relative aux politiques publiques devient particulièrement cruciale, avec pour exemple les infinies difficultés qui entravent actuellement la mise en place de l'Agence Régionale du Sport... Un an et demi après sa constitution, celle-ci n'est toujours pas en ordre de marche.

Les examens des orientations budgétaires ainsi que du budget de la région pour l'exercice, font ressortir nombre de lignes budgétaires centrées sur la santé, et pas toujours en cohérence avec les prérogatives et compétences de l'institution dans le fil de la loi NOTRe. Il convient de saluer cette volonté légitime, sans oublier que cela risqu'à court terme d'entraîner de nouvelles érosions des montants des dotations pour les Ligues régionales sous conventions d'objectifs.

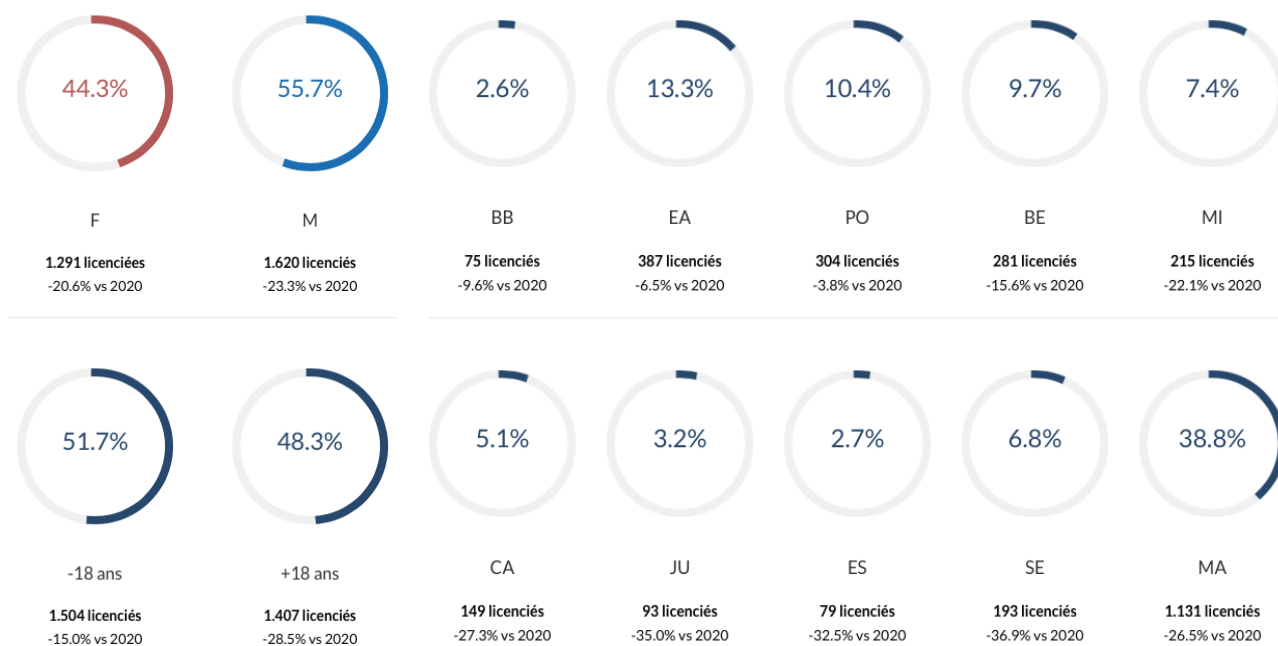
A notre niveau, les comités départementaux se sont entendus répondre, qu'ils avaient aussi la capacité à demander des subventions régionales compte tenu des objectifs et thématiques fléchés.

2. État statistique des licences au 31 janvier

Au 31 janvier 2021, le département des Alpes-Maritimes comptabilise 2.911 licenciés, soit -22,1% par rapport à 2020.

L'évolution des effectifs des catégories oscille entre -3,8% et -36,9%, avec un impact toujours plus marqué chez les plus de 18 ans (-28,5%) que chez les mineurs (-15,0%).

Voir détail par catégorie ci-dessous ou sur athle06.fr.



3. Nominations et cooptations au Comité Directeur

Sur la proposition du Bureau Exécutif, le Comité Directeur a validé à l'unanimité les nominations de Valérie GOURAISSA au poste de trésorière d'ATHLE06, et de Franck CHEVRIER à la présidence de la commission des finances et du budget (en remplacement de Valérie GOURAISSA).

Valérie représentera également l'athlétisme au sein de la liste candidate aux prochaines élections du CDOS 06 emmenée par Philippe MANASSERO.

Actuellement, 18 sièges sur les 21 dont dispose le Comité Directeur sont occupés. Sur la proposition du Bureau Exécutif, Vanessa BERNAD (ASPTT Nice Côte d'Azur) et Julien WALTZER (Courir à Peillon de Nissa) ont été cooptés à l'unanimité des membres élus du Comité Directeur. Leur affectation définitive en tant que membres élus du Comité Directeur s'effectuera lors de la prochaine Assemblée Générale d'ATHLE06, le 27 mars prochain soit au SKÉMA Business School en présentiel, soit en visioconférence si les contraintes préfectorales nous l'imposent.

Par ailleurs, Vanessa SIEGEL, l'actuelle Vice-présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, en charge des sports, a été désignée membre d'honneur d'ATHLE06.

4. Mise en place du pôle running, santé et tourisme, et d'une commission athlé tourisme

Suite aux nouvelles orientations fédérales, le Comité Directeur d'ATHLE06 a décidé de mettre en place un pôle running, santé et tourisme qui regroupe les commissions running, athlé santé et athlé tourisme.

Michel MASSÉGLIA, secrétaire général d'ATHLE06, a été nommé responsable de ce pôle.

Une commission athlé tourisme a ainsi été créée, et Catherine STRUGEON-KUOPALLA a été nommée à sa présidence. La composition de cette nouvelle commission sera présentée et approuvée lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

5. Assemblée Générale ordinaire 2020

L'Assemblée Générale ordinaire 2020 d'ATHLE06 se déroulera le samedi 27 mars 2021, de 10h à 12h, au sein de SKÉMA Business School à Sophia-Antipolis. Les convocations accompagnées de l'ordre du jour seront transmises par mail aux clubs maralpins avant le 25 février.

En raison de la crise sanitaire, l'accès à cette réunion sera exclusivement réservée à un seul représentant de chaque club avec une transmission au préalable de la fiche de représentation du club à ATHLE06, aux membres du Comité Directeur ainsi qu'à ceux du Conseil de l'Éthique d'ATHLE06, aux personnalités invitées par le Président, et aux salariés d'ATHLE06.

Les EYTELIA ATHLE06 AWARDS, qui ont pour habitude d'être organisés après l'Assemblée Générale ordinaire, seront programmés à une autre date.

6. Règlement intérieur d'ATHLE06

Le Bureau Exécutif et la commission des statuts et règlements ont présenté le règlement intérieur aux membres du Comité Directeur et du Conseil de l'Éthique. Le Comité Directeur a approuvé à l'unanimité son contenu.

Ce document sera proposé aux responsables des clubs maralpins et soumis au vote le 27 mars prochain lors de l'Assemblée Générale d'ATHLE06.

7. Fonds de solidarité

Compte tenu de la durée de la crise sanitaire, des potentiels impacts financiers sur les clubs qu'elle engendrera dans le temps, et en raison de la situation financière d'ATHLE06 actuellement équilibrée, le Comité Directeur a décidé de créer un fonds de solidarité pour les clubs.

Ce fonds de solidarité sera constitué d'une partie des cotisations sur les licences que perçoit ATHLE06. Le dispositif en question sera prochainement détaillé par le Bureau Exécutif ainsi que par la commission des finances et du budget.

8. Rassemblements de personnes et « compétitions internes » dans les clubs en période de pandémie

Face au niveau actuel des contaminations et de la tension hospitalière dans notre département, les membres du Comité Directeur se sont entendus pour développer la position suivante :

Pour retrouver nos activités habituelles, nous sommes unanimement conscients que la pandémie doit décroître et disparaître.

Afin d'y arriver, même si nous sommes autorisés à nous réunir dans les clubs pour les entraînements, et cela sans limite du nombre de personnes présentes, le Comité Directeur d'ATHLE06 invite néanmoins les clubs à limiter au maximum les rassemblements de groupes trop importants en termes d'effectifs. Sachant, que trop souvent, les règles sanitaires de distanciation sociale et le port du masque ne sont pas toujours respectés lors des entraînements.

De plus, ATHLE06 a relevé que certains clubs organisent des entraînements qualifiés de « compétitions internes » où participent un grand nombre de personnes, avec parfois une quinzaine d'athlètes alignés sur une épreuve de demi-fond.

Bien entendu, ces rassemblements ne sont pas illégaux, et les résultats en question ne sont pas déclarés auprès de la fédération. Celle-ci ne permet pas la déclaration des résultats jusqu'à nouvel ordre, sauf pour les compétitions qui concernent le haut-niveau.

Ceci dit, ATHLE06 ne soutient pas de telles actions et invite les clubs à tout mettre en œuvre afin que les règles de distanciation sociale, le port du masque, et l'utilisation d'une solution hydroalcoolique soient scrupuleusement respectés.

Donc, la mise en place des entraînements collectifs en groupes réduits en évitant d'organiser des « compétitions internes » devrait être la ligne commune directrice.

Aussi, pour ne pas éveiller le regard des municipalités sur les « compétitions internes » entreprises par les clubs sur les enceintes sportives municipales, ATHLE06 demande aux clubs de bien vouloir éviter de communiquer sur leurs sites internet et sur les réseaux sociaux à propos de leurs événements internes.

Le terme « compétition » ne doit pas être utilisé, car même s'il ne s'agit pas de véritables compétitions, les observateurs extérieurs et en particulier les élus politiques municipaux, propriétaires et responsables juridiques des installations sportives pourraient sanctionner les clubs en interdisant leur accès.

D'autre part, la publication de photos sur lesquelles nous remarquons des personnes sans masques pourrait rejoindre la contrainte initiale.

Egalement, dans ce contexte, ATHLE06 ne soutiendra pas les « compétitions » et « défis » à distance que la commission des jeunes régionale souhaite prochainement développer a fortiori compte tenu des récentes décisions préfectorales du 22 février 2021 sur le département des Alpes-Maritimes.

L'évolution de la pandémie et un retour au plus vite à la « normale » dépendent de tous, et de notre souci de préserver la prophylaxie sanitaire.

9. Organisation des compétitions lors de la reprise

A ce jour, aucune compétition, sauf pour les athlètes de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles, n'est autorisée par le Gouvernement.

En prévision de la reprise des compétitions tout public, compte tenu des responsabilités qu'induiront ces organisations, le Comité Directeur a pris la décision que les premières compétitions organisées sur le territoire maralpins soient organisées par ATHLEO6, et qu'aucune organisation émanant des clubs ne sera acceptée. Cela afin de dédouaner les clubs de potentielles incriminations sur le plan des responsabilités, en cas de controverses liées à des règles sanitaires non-respectées, ou encore des contaminations potentielles.

Fin de la réunion à 19h00.

Ivan COSTE-MANIÈRE
Président

Michel MASSÉGLIA
Secrétaire général

Maxence VAUDELIN
Agent de développement